

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 29 mai 2019 à Aups**

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean BACCI et Eliane BARREILLE : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Antoine FAURE : Aups ; Nathalie PEREZ LEROUX : Conseil départemental du Var

Ont donné pouvoir : Charles Antoine MORDELET à Antoine FAURE ; Danièle URQUIZAR à Paul CORBIER ; Patricia BRUN à Bernard CLAP ; Michèle BIZOT-GASTALDI à Magali STURMA CHAUVEAU

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 avril 2019 à Ginasservis

2. Avis sur le projet de PLU de Rougon

Le Conseil municipal de Rougon a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 25/10/2011. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Le projet de PLU de Rougon a été arrêté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon du 04/02/2019 et a été réceptionné par le Parc le 01/03/2019.

Le Parc est donc sollicité pour rendre un avis sur le projet de PLU de Rougon d'ici le 01/06/2019. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la Charte du Parc.

Après débats et discussions les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable avec préconisations sur le projet de PLU de la commune de Rougon. (*avis complet disponible sur demande*).

3. Renouvellement de la convention du GAEC Ferme des Fabrigoules

A l'issue de la présentation d'un bilan de la convention arrivant à échéance, les membres du Bureau débattent des conditions à la reconduction de cette convention, de son contenu, et de sa durée.

4. Validation de l'annexe annuelle 2019 de la convention cadre de partenariat entre EDF et le Parc naturel régional du Verdon

A l'issue de la présentation de l'annexe à la convention avec EDF qui comme chaque année finance un certain nombre d'actions, les membres du Bureau approuvent l'annexe annuelle 2019 à la convention cadre de partenariat avec EDF

5. Tour du Verdon à Vélo : présentation des itinéraires potentiels et choix

A l'issue de la présentation des différentes propositions d'itinéraires du Tour du Verdon en prenant en compte les contraintes des acteurs tout en gardant un parcours attractif du point de vue des clientèles, les membres du Bureau valident un tracé qui sera présenté aux Départements pour approbation.

6. Charte agricole DLVA - délibération sur l'engagement du Parc : point ajourné

7. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les opérations et plans de financement qui suivent :

- Projet CAMPAS – réponse à l'AAP FEADER 16.7.1
Coût total HT : 247 729,51 € / Coût total TTC : 276 297,69 € / Europe FEADER : 264 393,69 € / Autofinancement Ginasservis: 5 904,00 € / Autofinancement AFPL de Blaron: 6 000,00 €
- Etude de danger des digues de la Lance à Colmars-les-Alpes
Coût total TTC : 50 000 € / Coût total HT : 41 667 € / Région : 14 583 € / Autofinancement (CCAPV) : 35 417 €
- AAP Adaptation climatique et préservation de la biodiversité régionale
Coût total TTC : 32 950 € / Région : 26 360 € / PNR Verdon : 4 210 € / Groupe chiroptères de Provence : 2 380 €
- Cycle d'animations sur l'eau année scolaire : 2019-2020
Coût total TTC : 14 800 € / Agence de l'eau : 7 400 € / Région : 4 440 € / Autofinancement : 2 960 €

8. Charte du Parc 2023-2038 - convention de partenariat pour l'élaboration d'un diagnostic agricole avec les chambres d'agriculture du Var et des Alpes de Haute Provence

Les membres du Bureau approuvent la convention avec les chambres d'agriculture ainsi présentée relatives à la production de données et expertise sur l'agriculture dans le cadre de la révision de la Charte.

9. Convention loup avec la Fédération nationale des Parcs : point ajourné

10. Dispositif écocardes : Convention avec la commune de Bauduen

Les membres du Bureau approuvent la convention de partenariat avec la commune de Bauduen dans le cadre du dispositif écocardes par laquelle le Parc, au travers de son agent commissionné et assermenté s'engage à réaliser 10 patrouilles spécifiquement liées à la police de l'environnement sur le site du conservatoire de Sulagran. En contrepartie, la commune de Bauduen versera au Parc la somme de 3000 €

11. Validation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

A l'issue de sa présentation, les membres du Bureau valident le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui a été élaboré avec les membres de la commission mixte du Parc du Verdon et qui a reçu un avis favorable du Comité technique placé auprès du CDG 04. Il sera mis en application au 1^{er} juillet 2019.

12. Avenant n° 2 à la convention d'occupation du site de Valx Félines en vue de la restauration des gradines

Les membres du Bureau approuvent l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du site de Valx Félines avec le conservatoire du littoral qui porte sur le remplacement des gradines et d'arrêts de voitures sur les parkings.

Cout total HT 14 584,80 € / Région 7 800,00 € / Conservatoire du littoral : 3 385,00 € / PNRV : 3 399,80€

13. Adhésion à la Fédération des Parcs – année 2019

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France au titre de l'année 2019 et pour un montant de 14 046 € et de contribuer au plan marketing « valeurs Parc naturel régional » pour un montant de 1900 €.

14. Remboursements

Les membres du Bureau décident de rembourser Mme Anne FERMENT des achats qu'elle a dû effectuer auprès de la SMIC à Manosque pour le compte du Parc pour un montant de 128,84 € TTC

15. Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04)

Les membres du Bureau approuvent la convention portant mise à disposition par le SDE 04 de 3 badges pour la recharge des véhicules électriques au tarif de 10 €/an/badge et 0,24 €/kWh en borne accélérée (

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 5 juin 2019

Le Président,
Bernard CLAP

